

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

émission: 22/11/2024 selon 1907/2006/CE

page 1/8

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit:

SOLVECO BG

Code du produit: 02/18/122

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes:

Catégorie d'usage principal: produit pour usage professionnel.

Utilisation de la substance/mélange: dégraissant dégraissant, émulsionnable sur base végétale.

1.2.2 Utilisations déconseillées:

Pas d'informations complémentaires disponibles.

1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Raison Sociale:

SAS AMPLITUDE SERVICES

Adresse:

ZI EUROPORT
57500 SAINT AVOLD

Téléphone:

03 87 00 42 20

Fax:

03 87 00 42 21

FDS:

as.fiches@sfr.fr

1.4 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE: 01 45 42 59 59 (Centre antipoison ORFILA)

2- IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations:

Non classé.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement:

Pas d'informations complémentaires disponibles.

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations: néant.

Étiquetage non applicable.

2.3 AUTRES DANGERS

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH
Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

3- COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 SUBSTANCES

Non applicable.

3.2 MÉLANGES

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la rubrique 3.2 de l'Annexe II de REACH.

4- PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

Premiers secours:

Pour un examen médical immédiat, appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence.

Après inhalation:

Amener la victime à l'air libre, à l'aide d'une protection respiratoire appropriée. Mettre au repos.

Éviter le refroidissement (couverture).

Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène (par une personne autorisée). En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.



4- PREMIERS SECOURS (suite)

Après contact avec la peau:

Ôter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau tiède. Lavez les vêtements avant réutilisation.
Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 20-30 minutes.
Écarter les paupières pendant le rinçage. Ôter les lentilles de contact, si cela est possible.
Consulter un ophtalmologiste si l'irritation persiste.

Après ingestion:

NE PAS FAIRE VOMIR. En cas de vomissement spontanée, maintenir la tête en dessous des hanches pour prévenir l'aspiration. Si la victime est parfaitement consciente/lucide. Rincer la bouche. Faire boire de l'eau.
Consulter immédiatement un médecin.

4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

Contact avec la peau:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contact avec les yeux:

Les symptômes comprennent ou peuvent comprendre : sensation de brûlure. Rougeurs, douleur. Tuméfaction.
Vision floue.

Ingestion:

En cas d'ingestion : Irritation digestive, douleur abdominale, nausée, vomissement, diarrhée.
En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et donner naissance à une pneumopathie d'inhalation se développant dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48H).

4.3 INDICATIONS DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Traitement symptomatique.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION

Moyens d'extinction appropriés:

Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Eau pulvérisée avec additifs. Mousses résistantes au produit. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone. Utilisez du sable seulement pour éteindre des petits feux.

Agents d'extinction non appropriés:

Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Risques spécifiques:

La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.

Réactions dangereuses:

Réagit avec : Oxydants forts.

Mesures générales:

Produit non inflammable. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS

Instructions de lutte incendie:

Faire évacuer la zone de danger. N'admettre que les équipes d'intervention dûment équipées sur les lieux. Si possible, stopper les fuites.

Équipements de protection particuliers des pompiers:

Vêtements de protection; Appareil respiratoire autonome.

Autres informations:

Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Approcher du danger dos au vent.

Refroidir les récipients exposés au feu.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.



6- MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Mesures générales:

Produit non inflammable. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Équipement de protection: porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux ou du visage. Porter un appareil respiratoire recommandé. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols.

Procédures d'urgence: si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales.

Évacuer et restreindre l'accès. Assurer une bonne ventilation de la zone.

6.1.2 Pour les secouristes:

Équipement de protection : porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage . Pour le choix des protections respiratoires voir le chapitre 8.

Procédures d'urgence: si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales.

Arrêter la fuite. Faire évacuer la zone dangereuse. Approcher le danger dos au vent. Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Écarter matériaux et produits incompatibles.

6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Endiguer et contenir l'épandage. Empêcher le rejet dans l'environnement (égouts, rivières, sols). Prévenir immédiatement les autorités compétentes en cas de déversement important.

Pomper dans un réservoir de secours adapté.

6.3 MÉTHODES DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Pour le confinement: endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Supprimez les fuites, si possible, sans risque pour le personnel.

Procédés de nettoyage: nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Ne pas absorber avec des matériaux combustibles (sciure de bois, ...). Déversement limité : Absorber ou retenir le liquide avec du sable, de la terre ou toute matière limitant l'épandage. Placer les récipients fuyants dans un fût ou un surfût étiqueté. Récupérer dans un récipient étiqueté, fermé, afin de procéder en sécurité à une élimination ultérieure. Laver à grande eau la zone contaminée. Garder les eaux de lavage comme déchets contaminés. Épandages de forte importance :

Récupération : récupérer le maximum de produit par pompage, ou par absorption et le placer dans des récipients adaptés, étiquetés. Faire détruire selon les informations du §13.

Traiter les résidus comme pour un déversement limité.

Autres informations: éviter la pénétration dans les égouts, le sol et les eaux potables. Contactez un spécialiste pour la destruction/récupération éventuelle du produit récupéré. Suivez les réglementations locales concernant la destruction du produit.

6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES

Se référer à la section 8 relative aux contrôles de l'exposition et protections individuelles, et à la section 13 relative à l'élimination.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: éviter toute exposition inutile. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Lavez les vêtements avant réutilisation.

Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Le personnel doit être averti des dangers du produit.

7.2 CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

Mesures techniques:

assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Prévoir des installations électriques étanches et anticorrosion. Prise d'eau à proximité. Cuves de rétention sous les réservoirs. Le personnel doit être averti des dangers du produit.

Conserver le produit dans son emballage d'origine fermé.

Conditions de stockage:

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos.

Éviter : Chaleur et lumière solaire. Humidité.



7- MANIPULATION ET STOCKAGE (suite)

Produits incompatibles:

Oxydants forts. Acides. Bases.

Matières incompatibles:

La plupart des plastiques.

Matériaux d'emballage:

Acier doux. Acier inoxydable.

7.3 UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES

Pour toutes utilisations particulières, consulter le fournisseur.

8- CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques:

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.2 Procédures de suivi recommandées:

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.3 Contaminants atmosphériques formés:

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.4 DNEL et PNEC:

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.5 Bande de contrôle:

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

8.2.1 Contrôles techniques appropriés:

Hygiène industrielle: faire évaluer l'exposition professionnelle des salariés. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

8.2.2 Équipements de protection individuelle:

Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1 Protection des yeux et du visage:

Protection des yeux: porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes.

8.2.2.2 Protection de la peau:

Protection de la peau: lorsque le contact avec la peau est possible, des vêtements protecteurs comprenant gants, tabliers, manches, bottes, protection de la tête et du visage doivent être portés.

Protection des mains: porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

Autres protecteurs de la peau: vêtements de protection - sélection du matériau:

La compatibilité des gants et des vêtements avec le produit doit être vérifiée avec le fournisseur.

8.2.2.3 Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Le port de masques protecteurs est recommandé avec utilisation de filtres contre les vapeurs organiques.

8.2.2.4 Protection contre les risques thermiques:

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Pas d'informations complémentaires disponibles.



9- PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

Forme	: liquide
Couleur	: jaune pâle à ambré
Aspect	: liquide limpide
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: pas disponible
Point de fusion	: pas disponible
Point de solidification	: pas disponible
Point/intervalle d'ébullition	: pas disponible
Inflammabilité	: pas disponible
Limites d'explosivité	: pas disponible
Limite inférieure d'explosion	: pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: pas disponible
Point d'éclair	: 140°C
Température d'auto-inflammation	: pas disponible
Point de décomposition	: pas disponible
Valeur du pH pur	: pas disponible
Viscosité cinématique	: pas disponible
Solubilité	: pas disponible
Log Kow	: pas disponible
Pression de vapeur	: pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: pas disponible
Densité à 15°C	: 0,89
Densité relative	: pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: pas disponible
Taille d'une particule	: non applicable
Distribution granulométrique	: non applicable
Forme de particule	: non applicable
Ratio d'aspect d'une particule	: non applicable
État d'agrégation des particules	: non applicable
État d'agglomération des particules	: non applicable
Surface spécifique d'une particule	: non applicable
Empoussiérage des particules	: non applicable

9.2 AUTRES INFORMATIONS

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique:

Pas d'informations complémentaires disponibles.

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité:

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ

Réagit avec : oxydants forts.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE - Décomposition thermique/ conditions à éviter:

Chimiquement stable dans les conditions normales d'utilisation industrielle.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER

Chaleur et lumière solaire. Humidité.

10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES

Oxydants forts. Acides. Bases.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.



11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DÉFINIES DANS LE RÈGLEMENT CLP

Toxicité aiguë

Non classé.

Corrosion/irritation cutanée:

Non classé.

Lésions graves/irritation oculaires:

Non classé.

Sensibilisation respiratoire/cutanée:

Non classé.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):

-Mutagénicité sur les cellules germinales: non classé.

-Cancérogénicité: non classé.

-Toxicité pour la reproduction: non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:

Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Non classé.

Danger par aspiration:

Non classé.

SOLVECO BG:

Hydrocarbure: oui

11.2 INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12- INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 TOXICITÉ

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë): non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique): non classé

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6 PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.7 AUTRES EFFETS NÉFASTES

Pas d'autres informations importantes disponibles.

13- CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Recommandations relatives à l'élimination du produit/de l'emballage:

Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux.

L'élimination doit être réalisée en accord avec la législation en vigueur. Ce produit NE PEUT, ni être mis à la décharge, ni être évacué dans les égouts, les caniveaux, les cours d'eau naturels ou les rivières.

Recommandations d'évacuation des eaux usées:

Ne pas déverser à l'égout. Ne pas déverser dans les eaux de surface.



13- CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION (suite)

Recommandations d'élimination des emballages:

Après dernière utilisation, l'emballage sera entièrement vidé et refermé. Quand il s'agit d'emballage consigné, l'emballage vide sera repris par le fournisseur. L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour l'emballage de ce produit. Ne pas éliminer les emballages avec les ordures ménagères.

Indications complémentaires:

L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

En conformité avec: ADR / IMDG

- 14.1** Numéro ONU: non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: non réglementé
14.3 Classes de danger pour le transport: non réglementé
14.4 Groupe d'emballage: non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement: non réglementé
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:
Mesures de précautions pour le transport: respecter les réglementations en vigueur relatives au transport (ADR/RID, IATA/OACI, IMDG). En cas d'accident, se référer aux consignes écrites de transport et aux chapitres 5, 6 et 7 de la présente Fiches de Données de Sécurité.
14.7 Transport en vrac conformément aux instrument de l'OMI: non applicable.

15- INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 RÈGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES A LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT

15.1.1 Réglementations UE:

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)
Ne contient pas de substance candidate (SVHC) REACH
Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)
Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)
Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)
Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)
Les composants organiques de ce mélange respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement européen CE/648/2004 du 31/03/2004 relatif aux détergents.

15.1.2 Directives nationales:

France - maladies professionnelles:
RG 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

Pas d'informations complémentaires disponibles.

16- AUTRES INFORMATIONS

Autres données:

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Cette fiche complète les notices techniques mais ne les remplace pas et les grandeurs caractéristiques sont indicatives et non garanties. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de nos fournisseurs relatives au produit concerné, à la date de rédaction. Ils sont donnés de bonne foi. La liste des prescriptions réglementaires et des précautions applicables a simplement pour but d'aider l'utilisateur à remplir ses obligations lors de l'utilisation du produit.



16- AUTRES INFORMATIONS (suite)

Elle n'est pas exhaustive et ne peut exonérer l'utilisateur d'obligations complémentaires liées à d'autres textes applicables à la détention ou aux spécificités de la mise en oeuvre dont il reste seul responsable dans le cadre de l'analyse des risques qu'il doit mener avant toute utilisation du produit. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

fiche établie selon 1907/2006/CE (REACH)

Date d'émission de la fiche: 22/11/2024, revue le 25.08.2025